

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance plénière du 15 décembre 2023*

**Présents : M. GAUDET – M. PRONO - M. HAUER - M. BURGEVIN- M. DROUET – M. ROUSSEAU – Mme BELLAIS - M. BOUQUET-  
M. CHAPUIS - MME DURY – MME FLEURY- MME LABADIE – MME MELZASSARD – M. MALBO - M. MESSAS-  
MME RAVELEAU - MME SLIMANI – M. VACHER.**

**Nbre d'élus siégeant avec voix délibérative :**

- En exercice : 20

- Présents : 18

- Votants : 20

- Pouvoirs : 2

### DÉLIBÉRATION N° 2023-F5

**OBJET : Ressources et charges prévisibles du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret pour l'année 2024**

**VU** Le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-35 ;

**VU** La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**VU** Le rapport n°5 présenté par M. le Président du Conseil d'Administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret ;

**IL EST DÉCIDÉ :            Pour : 20                            Contre : 0                            Abstention : 0**

**Article 1er** : Le rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année 2024 est entériné tel que joint en annexe.

**Article 2** : **La subvention de fonctionnement** sollicitée pour 2024 auprès du Conseil départemental du Loiret s'élèvera à 26 874 757 €.

**La subvention d'investissement** sollicitée pour 2024 auprès du Conseil départemental du Loiret s'élèvera à 2 559 000 €.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4** : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret et le comptable public sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le Président

  
Marc GAUDET

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport n°5

Séance plénière du 15 décembre 2023

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

### **OBJET : Ressources et charges prévisibles du Service départemental d'incendie et de secours pour l'année 2024.**

En application de l'article L.1424-32 du CGCT « la contribution du département au budget du Service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du Département au vu du rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci ».

### **I – ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES**

#### **1) Les contributions des EPCI**

Depuis l'exercice 2021, il a été retenu de reprendre le processus d'actualisation du montant total attendu au regard de l'inflation constatée comme l'autorise le Code général des collectivités territoriales. Pour mémoire, les prix à la consommation avaient augmenté de 6.1% sur un an à la lecture du mois de juillet 2022 paru en août. Cet indice avait été utile à la détermination du montant total pour 2023. Dans la continuité de cette démarche, l'indice paru en août 2023 et visant la variation des prix sur un an en juillet 2023 est de 4.3%. C'est ce dernier indice qui a été retenu pour définir le montant total des contributions 2024 lors de la séance du CASDIS du 20 octobre dernier. Sur cette base, le montant total attendu pour l'exercice 2024 est de 29 890 471 €.

#### **2) Les autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement estimées sont essentiellement constituées par :

- Les **opérations d'ordre** (neutralisation des amortissements des bâtiments et reprise des subventions d'équipement) qui se porteraient à 3 740 941 € en 2024, soit une diminution de 9.36% par rapport au budget primitif 2023. Cette somme permet d'intégrer la reprise des subvention d'équipement affectées aux programmes d'équipement tels que ceux bâtimentaires.
- Les **interventions soumises à facturation** : autoroutes/carences d'ambulanciers privés/autres interventions payantes/attestations d'intervention. Les **recettes diverses** comme le FCTVA fonctionnement, le remboursement des mises à disposition de personnel, des assurances, la participation des agents aux tickets restaurant..., représenteront près de 1 million d'euros.

### **3) Les recettes d'investissement**

Les recettes prévisionnelles pour l'exercice 2024 sont constituées du montant estimatif des **amortissements des biens** pour 7 258 920 € (soit une diminution de 1.07% par rapport au budget primitif voté 2023).

Vient ensuite le **fonds de compensation de la TVA** (FCTVA) qui représente 16.404% des dépenses considérées éligibles mandatées au cours de l'exercice 2022, soit 895 200 €. Les dépenses d'investissement éligibles réalisées au cours de l'exercice 2022 sont supérieures à celles éligibles exécutées en 2022, ce qui explique la baisse de 46.95% de la recette FCTVA.

Il importe également de préciser la prévision du **recours à l'emprunt** pour l'exercice 2024 pour un montant maximum de 1 375 000 €. S'agissant des ratios de dette, il doit être souligné que le SDIS disposait d'une capacité de désendettement de 5 ans et 11 mois au 31/12/2022 dès lors que le contrat 12CS est intégré. Les marges de manœuvre en termes de financement de l'investissement sont donc limitées. Emprunter dégradera ce ratio.

Enfin, la subvention d'investissement versée par le Conseil départemental couvrira le montant des loyers d'investissement du contrat 12CS. Cette dernière subvention pourra être complétée du financement des crédits 2024 du plan de gros entretien renouvellement bâtementaire (GER) inscrit au plan pluriannuel d'investissement.

## **II – ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES CHARGES**

L'enjeu majeur réside dans le pilotage des dépenses afin de limiter leur évolution malgré l'intégration de mesures exogènes (hausse des prix due à l'inflation par exemple) ou endogènes (comme les incidences du protocole Alliance de juillet 2022). Il importe de pérenniser les actions permettant l'encadrement de l'évolution des charges tout en respectant le principe de sincérité budgétaire, le maintien du service dû à la population loirétaine et les décisions y concourant.

### **1) Les dépenses de fonctionnement**

Les **charges de personnel** (chapitre 012 – 42 325 760 €) sont proposées avec une augmentation de 2.06% comparativement au budget primitif 2023.

Cette évolution est consécutive à la budgétisation des effectifs prévisionnels 2024 intégrant les recrutements et autres mesures inhérents au protocole Alliance (majoration de l'indemnisation astreinte volontariat par exemple), au glissement vieillesse technicité, à la revalorisation du point d'indice de 1.5% décidée par l'État au 1<sup>er</sup> juillet 2023, tout comme celle des indemnisations des sapeurs-pompiers volontaires applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023. S'y ajouteront les incidences afférentes à l'adjonction de 5 points d'indice de rémunération à l'ensemble des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs, il conviendra de surveiller toutes les mesures nouvelles susceptibles d'impacter le volume dédié à la masse salariale.

Les gestionnaires de crédits ont œuvré afin de poursuivre les actions engagées tout en contenant les prévisions budgétaires 2024. Le chapitre budgétaire des **charges à caractère général** dépassera cependant les 10 millions d'euros comme lors du vote du budget primitif 2023.

Les **charges financières** prévisibles pour 2024 verraient une diminution de plus de 52 000 € compte-tenu du montant afférent au contrat 12CS, la charge de la dette – pour la partie intérêts des emprunts- diminuant dans le temps.

À ce stade, un **virement de la section de fonctionnement** d'investissement pourrait être programmé à hauteur de 1 million d'euros. Le montant des **dépenses de fonctionnement d'ordre** devrait être envisagé à la baisse (moins de 80 000 €) pour atteindre 7.26 millions d'euros.

Ainsi, le montant correspondant à l'ensemble des dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2024 se porterait à 62 335 024 €, soit une variation de 3.14% par rapport au budget primitif 2023 (cf. annexe 1).

## 2) Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement pour 2024 affiche une baisse de 18.32% comparativement au budget primitif 2023.

Le budget dédié à l'investissement s'articule autour du plan pluriannuel d'investissement 2022/2028. Il est bien entendu en cohérence avec les axes stratégiques du SDIS déterminé dans le SDACR et ses déclinaisons. Il s'agit de conforter les opérations indispensables à l'exercice de l'établissement et poursuivre sa modernisation. L'effort budgétaire se traduira notamment par un report ou un lissage de certaines acquisitions.

Les crédits de paiement proposés en 2024 sont minorés par rapport aux crédits de paiement 2023. Aussi, l'exercice 2024, concentrant la finalisation des opérations impulsées au cours du plan 2017/2021 et la mise en œuvre du plan 2022/2028, pourra porter les autorisations de programme déjà définies :

- Le programme 26 des **Équipements généraux et opérationnels 2017/2021** est mis à jour suivant le déroulement des opérations existantes que sont les opérations de modernisation du système de gestion opérationnelle ou le développement de l'outil d'infocentre.
- Le **programme bâtimentaire 2017/2021** (27) verra l'aboutissement financier et/ou la réalisation physique et financière des opérations de Saint-Benoît-sur-Loiret, Sennely et Chambon/Nancray/Nibelle. Les échéanciers sont mis à jour au gré du déroulement des travaux.

Les autorisations de programme 28 et 29 portent les projets concentrés sur les acquisitions de matériels généraux et opérationnels. En matière bâtimentaire, seules les enveloppes de travaux de gros entretien renouvellement du patrimoine et de travaux bâtimentaires visant l'efficacité et la sobriété énergétique sont budgétés.

Le volume destiné aux crédits de paiement 2024 (hors loyers d'investissement 12CS intégrés aux chapitres 16 et 27 pour 2 559 000 €) pourra être abondé à hauteur de 7 573 850 € répartis de la manière suivante :

Code	Libellé gestionnaires	AP/CP24
200COM	Citoyenneté/Communication	6 000 €
300SSM	Direction service de santé	178 690 €
400JSP	Jeunes sapeurs-pompiers	8 000 €
541MR	Matériel roulant	3 523 355 €
542PR	Protection respiratoire	140 000 €
543HAB	Habillement	666 000 €
544PM	Petits matériels opérationnels	295 000 €
560GOP	Opérations	266 105 €
561TRA	Télécommunications	40 000 €
610FOR	Formation	136 200 €
632HAM	Achats généraux et magasins	127 000 €
640SI	Systèmes d'information	867 500 €
650BAT	Bâtiments	1 320 000 €
		<b>7 573 850 €</b>

Le montant correspondant à l'ensemble des dépenses d'investissement pour 2024 se porterait alors à 14 998 791 €, soit une diminution de 18.32% équivalant à près de 3.37 millions d'euros d'effort budgétaire par rapport au budget primitif 2023.

### **III – PROPOSITION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2024**

Considérant l'évolution des ressources et charges prévisibles au titre de l'année 2024, et l'ensemble des orientations retenues lors du débat d'orientations budgétaires, compte-tenu des ajustements réalisés dans le cadre de la préparation du budget 2024, je vous propose de solliciter auprès du conseil départemental :

- Une subvention de fonctionnement de :

**26 874 757 €** à inscrire au budget primitif.

Cette somme correspond au montant noté au titre du loyer 12CS, auquel s'ajoutent le financement du protocole Alliance et la subvention « d'équilibre » revalorisée à hauteur de 4.3% conformément à l'indice de l'inflation (base juillet 2023) comme prévu à l'avenant n°1 de la convention cadre SDIS/CD. Pour information, cette somme représenterait 43.11% du financement de la section de fonctionnement.

- Une subvention d'investissement de :

**2 559 000 €** à inscrire au budget primitif.

Cette somme correspond à la couverture du loyer d'investissement 12CS assortis de 500 000 € affectés au financement d'une partie du plan pluriannuel d'investissement comme prévu à la convention cadre SDIS/CD. Cette subvention représenterait 17.06% du financement de la section d'investissement.

La balance budgétaire jointe en annexe vous est proposée au titre des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2024. Elle est le reflet de l'optimisation des moyens face au maintien de la qualité du service rendu à la population du Loiret.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

  
**Marc GAUDET**

**BUDGET 2024**

	<b>OB24</b>	<b>BP 2023</b>	<b>BP 2022</b>	<b>VARIATION 23/24</b>	<b>Diff. 23/24</b>	<b>CA 2022 hors résultats antérieurs</b>
<b>Version 24/10/2023</b>						
FONCTIONNEMENT RECETTES	<b>62 335 024 €</b>	60 437 017 €	54 594 383 €	3,14%	1 898 007	55 416 873 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	<b>62 335 024 €</b>	60 437 017 €	54 594 383 €	3,14%	1 898 007	54 303 210 €
FONCTIONNEMENT SOLDE	<b>0 €</b>	0 €	0 €			1 113 663 €
FONCTIONNEMENT SUBVENTION CD	<b>26 874 757 €</b>	25 422 820 €	21 886 364 €	5,71%	1 451 937	22 386 364 €
Subvention hypothèse convention (avenant 1)	26 199 000 €	25 422 820 €	22 386 364 €			
INVESTISSEMENT RECETTES	<b>14 998 791 €</b>	18 363 307 €	16 036 246 €	-18,32%	-3 364 516	14 048 881 €
Dont Investissement Emprunt	1 374 508 €	4 600 000 €	2 680 500 €	-70,12%	-3 225 492	0 €
INVESTISSEMENT DEPENSES	<b>14 998 791 €</b>	18 363 307 €	16 036 246 €	-18,32%	-3 364 516	13 508 655 €
INVESTISSEMENT SOLDE	<b>0 €</b>	0 €	0 €			540 226 €
INVESTISSEMENT SUBVENTION CD	<b>2 559 000 €</b>	2 503 000 €	2 447 000 €	2,24%	56 000	2 447 000 €
Subvention hypothèse convention (avenant 1)	2 559 000 €	2 503 000 €	2 447 000 €			
TOTAL BUDGET DEPENSES	<b>77 333 815 €</b>	78 800 324 €	70 630 629 €	-1,86%	-1 466 509	67 811 865 €
TOTAL BUDGET RECETTES	<b>77 333 815 €</b>	78 800 324 €	70 630 629 €	-1,86%	-1 466 509	69 465 754 €
TOTAL SOLDE	<b>0 €</b>	0 €	0 €			1 653 889 €
TOTAL SUBVENTION CD	<b>29 433 757 €</b>	27 925 820 €	24 333 364 €	5,40%	1 507 937	24 833 364 €
Subvention hypothèse convention (avenant 1)	28 758 000 €	27 925 820 €	24 833 364 €	2,98%		

**Le projet présenté intègre :**

**Fonctionnement Recettes**  
 . Le Département verse le montant fonctionnement 2024 prévu à l'avenant n°1 de la convention cadre SDIS/CD avec application de l'IPC à la subvention "équilibre" à laquelle s'ajoutent la part 12CS et la part Protocole. La subvention CD augmente ainsi de 5,71%.

. Le montant total des contributions 2023 est majoré de 4,3% (IPC juillet 2023)

La section est équilibrée. Elle permet d'abonder de 1 027 697 € environ la section d'investissement par virement entre sections

==>

**Investissement Recettes**

. Le Département finance le loyer 12CS d'investissement et subventionne à hauteur de 500 000 € le PPI GER bâtimentaire du SDIS

. Un virement de la section de fonctionnement peut être inscrit à hauteur de 1 027 697 €

**Investissement Dépenses**

. Le PPI/CP2024 est d'environ 7,6 M€

==>

Afin d'équilibrer la section, il convient d'inscrire un emprunt de 1 374 508 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

CHAP	M61	M57	LIBELLE	CA 2022	BP 2023	Exécuté au 02 oct. 23	OB 2024 V4	EVOLUTION OB24/ BP23	OBSERVATIONS
013			ATTENUATIONS DE CHARGES	242 981,83 €	180 000 €	86 694,64 €	185 000 €	2,78	
	6091		De matières premières	17 329,09 €	5 000 €	518,86 €	10 000 €	100,00	Principalement avoirs sur factures et intéressements sur fluides.
	6094	6094	D'études, prestations de services	60,00 €	0 €	0,00 €	0 €	-	
	6419		Remboursement sur rémunération du personnel	208 728,15 €	175 000 €	86 175,78 €	175 000 €	0,00	At, indemnités journalières, remboursements coté santé.
	6459		Remboursement sur charges SS et prévoyance	16 864,59 €	0 €	0,00 €	0 €	-	2022: Remboursement indemnité inflation et avoirs sur cotisations assurance du personnel
70			PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 399 937,12 €	1 618 600 €	1 437 902,64 €	1 239 470 €	-23,42	
	7061	70685	Interventions soumises à facturation	1 056 143,82 €	1 063 600 €	971 766,54 €	782 800 €	-26,40	Interventions payantes, conventions CHU/ATSU (sur la base de 324 inter. De janvier à juin puis 115 inter./mois à compter de juillet 2024 à 200 € la convention), autogestes, liaisons spécialisées.
	70848	70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	248 919,77 €	490 000 €	436 043,10 €	391 670 €	-20,07	Mise à disposition du personnel SDIS : 3 officiers ENSOSP, 1 officier CNPE et 1/2 poste secrétaire URSSEL.
	70878	70878	Remboursement de frais par des tiers	94 873,53 €	65 000 €	30 093,00 €	65 000 €	0,00	Facturation de formations dispensées à des personnels extérieurs, location salles, Jury SSIAP
74			DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 516 948,47 €	54 114 440 €	51 304 328,06 €	56 811 728 €	4,98	
	744	744	FACTIVA	30 232,00 €	33 450 €	36 208,06 €	46 500 €	39,01	16,404 % des dépenses éligibles 2022 pour 2024
	74718	74718	Etat - Autres	89 688,47 €	0 €	43 929,00 €	0 €	-	Participation Etat au titre des rentions extra-départementaux.
	7473	7473	Départements	22 386 364,00 €	25 422 820 €	25 422 820,00 €	26 874 757 €	5,71	Subvention de fonctionnement selon avenant n°1 à la convention cadre SDIS45/CD45 et application IPC à la subvention "équilibre" hors 12CS et professionnelle.
	7475	74751	Groupements à fiscalité propre de rattachement	27 010 644,00 €	28 658 170 €	25 792 371,00 €	29 890 471 €	4,30	IPC juillet 2023 glissant sur 1 an : 4,3%
	7478	74788	Autres organismes	0,00 €	0 €	9 000,00 €	0 €	-	Subventions apprentissage
75			AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	287 474,21 €	336 885 €	227 859,38 €	357 885 €	6,23	
	751	75811	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	7 150,00 €	11 885 €	9 308,52 €	12 885 €	8,41	Redevance Unabiz (150 €/antenne), convention Dolce O service concentrateur télérelévé à Villemandeur (1 000 €/an) et SICAP point électrique Pithiviers (5 735 €)
	758	752	Revenus des immeubles	280 324,21 €	323 000 €	218 550,86 €	110 000 €	-66,15	Loyers SPV (120 000€ au BP23)
	7711	755	Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €	-	Principalement pénalités sur marchés
	-	75888	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0 €	0,00 €	235 000 €	-	Retenues chèques déjeuner (205 000€) et remboursements assurances sur sinistres par exemple
77			PRODUITS SPECIFIQUES	188 986,83 €	60 000 €	82 432,87 €	0 €	-100,00	
	7711	755	Dédits et pénalités perçus	778,00 €	0 €	100,00 €	0 €	-	Principalement pénalités sur marchés
	7718	-	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	55 347,14 €	30 000 €	16 275,12 €	0 €	-100,00	Dont régularisation sur rattachements
	773	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs ou atelés par la déchéance quadriennale	280,87 €	0 €	4 140,05 €	0 €	-	
	775	775	Produits des cessions d'immobilisations	70 265,00 €	0 €	25 260,00 €	0 €	-	Prévision notée en RI au chapitre 024
	7788	-	Autres produits exceptionnels	62 315,82 €	30 000 €	36 657,70 €	0 €	-100,00	Remboursements assurances suite sinistres
042			OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 780 544,13 €	4 127 092 €	3 970 372,57 €	3 740 941 €	-9,36	
	7761	7761	Différences sur réalisations négatives	511,41 €	0 €	0,00 €	0 €	-	
	7768	77681	Neutralisation des amortissements	1 439 870,61 €	1 498 672 €	1 438 671,14 €	1 504 141 €	0,36	Bâtiments - centres de secours et d'incendie
	777	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	2 340 162,11 €	2 628 420 €	2 531 701,43 €	2 236 800 €	-14,90	Amortissements des subventions d'investissement Département, CNPE principalement
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors résultat antérieur	55 416 872,59 €	60 437 017 €	57 109 590,16 €	62 335 024 €	3,14	
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors subvention du département	33 030 508,59 €	35 014 197 €	31 686 770,16 €	35 440 267 €	1,27	

## RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

CHAP	M61	M57	LIBELLE	CA 2022	BP 2023	Exécuté au 02 oct 23	OB 2024 V4	EVOLUTION OB24/BP23	OBSERVATIONS
10			<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>3 057 221,00 €</b>	<b>1 487 481 €</b>	<b>3 025 018,03 €</b>	<b>895 200 €</b>	<b>-46,75</b>	
10222			FCVA	1 132 470,00 €	1 487 481 €	1 640 492,03 €	895 200 €	-46,95	16,404 % des dépenses estimées éligibles 2022, investissement.
1068			Excédents de fonctionnement capitalisés	1 924 751,00 €	0 €	1 384 526,00 €	0 €	#DIV/0!	Après affectation du résultat N-1
13			<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 485 318,52 €</b>	<b>2 523 000 €</b>	<b>6 900,00 €</b>	<b>2 791 700 €</b>	<b>10,45</b>	
1311			Etat et établissements nationaux	18 318,52 €	0 €	6 900,00 €	212 700 €	#DIV/0!	Subventions contrat capacitaire (12,7K Lots PRV année 2) et pacte capacitaire (200K Acomptes CCFM 23/24)
1313			Subventions d'équipement transférables - Départements	2 447 000,00 €	2 503 000 €	0,00 €	2 559 000 €	2,24	Participation selon avenant convention 22/28 (500 000 € au GER et loyer investissement 12CS)
1318			Autres	20 000,00 €	20 000 €	0,00 €	20 000 €	0,00	Subvention CNPE (matériels opérationnels selon convention)
16			<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>24 352,17 €</b>	<b>4 625 000 €</b>	<b>13 991,99 €</b>	<b>1 399 520 €</b>	<b>-69,74</b>	
1641			Emprunts	0,00 €	4 600 000 €	0,00 €	1 374 508 €	-70,12	Pour équilibre - A réajuster selon déroulé physique des opérations et reprise du résultat au cours exe 2024
165			Dépôts et cautionnements reçus	24 352,17 €	25 000 €	13 991,99 €	25 012 €	0,05	Dépôt de garantie selon règlement locaux
21			<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 021,59 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#DIV/0!</b>	
21538			Autres réseaux	3 021,59 €	0 €	0,00 €	0 €	#DIV/0!	Régularisation trop versé avance
23			<b>IMMOBILISATION EN COURS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>8 151,33 €</b>	<b>0 €</b>	<b>#DIV/0!</b>	
238			Avances versées sur commandes d'immo. incorporables	0,00 €	0 €	8 151,33 €	0 €	#DIV/0!	Régularisation trop versé avance
27			<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>750 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>750 €</b>	<b>0,00</b>	
275			Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	750 €	0,00 €	750 €	0,00	dépôt de garantie d'un logé extérieur restant à percevoir à sa sortie du logement.
021			<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 027 697 €</b>	<b>#DIV/0!</b>	
024			<b>PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>690 000 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>125 004 €</b>	<b>-81,88</b>	
024			Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	690 000 €	0,00 €	125 004 €	-81,88	Vente de matériels
040			<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>6 994 533,19 €</b>	<b>7 337 076 €</b>	<b>6 833 617,48 €</b>	<b>7 258 920 €</b>	<b>-1,07</b>	
192			Plus ou moins-values sur cessions	58 267,50 €	0 €	25 240,00 €	0 €	#DIV/0!	
21561			Matériel roulant d'incendie et de défense civile	12 036,74 €	0 €	0,00 €	0 €	#DIV/0!	
21568			Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	222,63 €	0 €	0,00 €	0 €	#DIV/0!	
21578			Autre matériel technique	249,54 €	0 €	0,00 €	0 €	#DIV/0!	
2188			Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €	#DIV/0!	
28031			Amortissements - Frais d'études	3 822,00 €	3 834 €	3 833,42 €	3 834 €	0,00	
28033			Amortissements - Frais d'insertion	0,00 €	0 €	0,00 €	173 €	#DIV/0!	
280412			Amortissements - Subventions Autres communes Bâtiments et installations	4 494,00 €	4 494 €	6 590,00 €	6 590 €	46,64	
2804181			Amortissements - Organismes publics divers - Subventions biens mobiliers, matériel et études	1 045,60 €	0 €	0,00 €	0 €	#DIV/0!	
28051			<b>2805</b>	<b>295 916,15 €</b>	<b>555 287 €</b>	<b>281 113,45 €</b>	<b>341 684 €</b>	<b>-38,47</b>	
281311			Amortissements - Bâtiments administratifs	2 457,00 €	2 457 €	2 457,00 €	2 457 €	0,00	
281312			Amortissements - Centres d'incendie et de secours	1 439 870,61 €	1 498 672 €	1 438 671,14 €	1 504 141 €	0,36	
281351			Amortissements - Installations Bâtiments publics	736 820,95 €	845 994 €	794 004,07 €	879 934 €	4,01	
281531			Amortissements - Réseaux de transmission	461 003,10 €	256 207 €	273 232,90 €	113 481 €	-55,63	
281532			Amortissements - Réseaux d'alerte	11 242,00 €	11 242 €	11 242,00 €	11 576 €	2,97	
281536			Autres réseaux	35 714,00 €	35 714 €	35 482,00 €	35 482 €	-0,45	
281561			Amortissements - Matériel roulant d'incendie et de défense civile	2 333 971,01 €	2 277 268 €	2 258 521,06 €	2 250 450 €	-1,17	
281568			Amortissements - Autre matériel d'incendie et de défense civile	795 973,58 €	883 120 €	828 434,01 €	1 167 913 €	32,25	
281578			Amortissements - Autre matériel et outillage technique	17 867,53 €	51 266 €	27 148,78 €	0 €	-100,00	
281579			Amortissements - Autre matériel et outillage technique	118 689,41 €	109 154 €	109 153,35 €	68 465 €	-37,26	
281628			Amortissements - Autres matériels et outillage technique	95 766,00 €	141 769 €	95 303,01 €	185 056 €	30,35	
28163			Amortissements - Matériel de transport	370 363,63 €	459 817 €	454 337,72 €	500 293 €	8,90	
28184			Amortissements - Autres matériels de bureau et mobiliers	82 895,45 €	100 490 €	103 500,05 €	73 330 €	-27,03	
28188			Amortissements - Autres immobilisations corporelles	116 044,75 €	100 091 €	75 333,31 €	113 660 €	13,56	
041			<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>1 484 434,46 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>1 321 946,96 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>0,00</b>	
13258			Autre groupements de collectivités	0,00 €	0 €	0,00 €	0 €	#DIV/0!	
2031			Frais d'études	0,00 €	0 €	70 521,00 €	0 €	#DIV/0!	Intégration
2033			Frais d'insertion	0,00 €	0 €	6 461,28 €	0 €	#DIV/0!	Intégration
21312			Centres d'incendie et de secours	0,00 €	0 €	5 701,75 €	0 €	#DIV/0!	
238			Avances et acomptes versés - Immo. Corporelles	1 484 434,46 €	1 500 000 €	1 239 282,75 €	1 500 000 €	0,00	
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors résultat antérieur</b>	<b>14 048 880,93 €</b>	<b>18 363 307 €</b>	<b>11 209 645,79 €</b>	<b>14 998 791 €</b>	<b>-18,32</b>	
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT hors subvention du Département</b>	<b>11 601 880,93 €</b>	<b>15 860 307 €</b>	<b>11 209 645,79 €</b>	<b>12 439 791 €</b>	<b>-21,57</b>	



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET 2024

Code	Gestionnaire	CHAP 011 Charges à caractère général	CHAP 012 Charges de personnel et frais assimilés	CHAP 65 Autres charges de gestion courante	CHAP 66 Charges financières	CHAP 67 Charges exceptionnelles	023 Virement à la section investissement	022 Dépenses imprévues	CHAP 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	OB 2024 V4	BP 2023 pour mémoire	Evolution 2024/2023
100DIR	Direction	8 000		92 000	12 069	5 000	1 027 697	0	7 258 920	8 403 686	7 474 600	12,43
200COM	Citoyenneté/Communication	122 300	42 000							164 300	70 500	133,05
300SSM	SSSM	303 400	19 200							322 600	326 700	-1,25
400JSP	Sections JSP	119 500	85 000							204 500	181 100	12,92
530EST	Unités territoriales	10 000								10 000	10 000	0,00
541MR	Matériel roulant	597 500								597 500	572 500	4,37
542PR	Protection respiratoire	97 000								97 000	109 000	-11,01
543HAB	Habillement	238 500								238 500	238 500	0,00
544PM	Petits matériels	225 500	3 500							229 000	229 300	-0,13
560GOP	Opérations	18 500		140 000		12 500				171 000	163 000	4,91
561TRA	Télécommunications	251 750								251 750	264 750	-4,91
610FOR	Formation	937 990	1 251 830							2 189 820	2 821 420	-22,39
620RH	Ressources Humaines	89 000	40 924 230	36 730						41 049 960	39 918 945	2,83
630AG	Administration Générale	674 150		5 000						679 150	663 400	2,37
631LOG	Logements	1 235 000								1 235 000	1 288 000	-4,11
632HAM	Achats et magasins	1 185 000								1 185 000	1 152 700	2,80
640SI	Informatique	1 202 258		65 000						1 267 258	1 089 277	16,34
650BAT	Bâtiment	3 326 000			713 000					4 039 000	3 863 325	4,55
<b>TOTAL OB24</b>		<b>10 641 348</b>	<b>42 325 760</b>	<b>338 730</b>	<b>725 069</b>	<b>17 500</b>	<b>1 027 697</b>	<b>0</b>	<b>7 258 920</b>	<b>62 335 024</b>	<b>60 437 011</b>	
BP 2023 pour mémoire		10 489 872	41 470 145	334 130	777 679	10 500	0	16 115	7 337 076			
<b>Evolution 2024/2023</b>		<b>1,44</b>	<b>2,06</b>	<b>1,38</b>	<b>-6,77</b>	<b>66,67</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>-100,00</b>	<b>-1,07</b>			

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 045-284500253-20231218-DELIB2023\_F5-DE



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET 2024

Code	Gestionnaire	CHAP16 Emprunts	CHAP 27 Autres Immo fi	020 Dépenses Imprévues	CHAP 040 Opérations d'ordre	CHAP 041 Opérations patrimoniales	AP/CP +	OB 2024 VA	BP 2023 pour mémoire	Evolution 2024/2023
100DIR	Direction	100 000		0	3 740 941	1 500 000		5 340 941	5 744 167	-7,02
200COM	Citoyenneté/Communication						6 000	6 000	10 900	-44,95
300SSM	SSSM						178 690	178 690	361 700	-50,60
400JSP	Sections JSP						8 000	8 000	8 000	0,00
541MR	Matériel roulant						3 523 355	3 523 355	3 782 700	-6,86
542PR	Protection respiratoire						140 000	140 000	190 200	-26,39
543HAB	Habillement						666 000	666 000	740 200	-10,02
544PM	Petits matériels						295 000	295 000	286 800	2,86
560GOP	Opérations						266 105	266 105	192 140	38,50
561TRA	Télécommunications						40 000	40 000	130 000	-69,23
610FOR	Formation						136 200	136 200	50 000	172,40
631LOG	Logements	25 000						25 000	25 000	0,00
632HAM	Achats et magasins						127 000	127 000	111 000	14,41
640SI	Informatique	1 775 000	284 000				867 500	867 500	1 400 000	-38,06
650BAT	Bâtiment						1 320 000	3 379 000	5 330 500	-36,61
	<b>TOTAL BP24</b>	<b>1 900 000</b>	<b>284 000</b>	<b>0</b>	<b>3 740 941</b>	<b>1 500 000</b>	<b>7 573 850</b>	<b>14 998 791</b>	<b>18 363 307</b>	<b>-18,32</b>
	BP 2023 pour mémoire	1 848 000	297 000	17 075	4 127 092	1 500 000	10 574 140			
	<b>Evolution 2024/2023</b>	<b>2,81</b>	<b>-4,38</b>	<b>-100,00</b>	<b>-9,36</b>	<b>0,00</b>	<b>-28,37</b>			

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 045-284500253-20231218-DELIB2023\_F5-DE

